



ERRATUM

Aux personnes intéressées par l'adoption du Règlement n° 668-23 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Veillez noter que l'heure de l'assemblée publique de consultation est erronée. Donc, le paragraphe 2 de l'avis public publié le 4 août 2023 aurait dû se lire comme suit :

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 30 août 2023 à **18 h** dans la salle du conseil municipal du centre communautaire multifonctionnel (CCM) situé au 6, impasse des Étoiles à Cantley. L'objet de cette assemblée consiste à exposer la nature de l'adoption du règlement ci-haut mentionné. Au cours de cette assemblée, le maire ou toute personne qu'il désignera expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

DONNÉ à Cantley, ce 9^e jour d'août 2023.

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis à l'endroit désigné par le conseil, j'ai publié dans le site Web de la Municipalité <http://www.cantley.ca/fr/avis-publics> et dans le journal l'Envol du 23 août 2023.

DONNÉ à Cantley, ce 9^e jour d'août 2023.

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier